

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023 et le 8 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Marcilly-la-Campagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HEROUARD Jean-Paul Maire.

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, BOURCIER Pascale, DORCHY Chantal, HENRARD Stéphanie, MARGUERITTE Anne, PETIT Alice, Mrs : BARBOT Denis, BIOCHE Alain, ROLLAND Daniel, et WECH Pierre.

Excusés : ayant donné procuration : Mrs : MARTHOURET Claude à M. HEROUARD Jean-Paul, MAURIN Jean-Paul à Mme BACHER Francine

Excusée : Mme LE GALLOU Sylvie

Invité : M. PINGUET Michel architecte

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 01/09/2023

Date d'affichage : 01/09/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 12/09/2023

et publication ou notification du : 12/09/2023

A été nommé(e) secrétaire : Pierre WECH

Approbation du procès-verbal du conseil du 30 juin 2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

1 -Appel d'offres " réfection des couvertures, pose de panneaux photovoltaïques et renforcement des isolations de la mairie " : choix des entreprises - réf : 2023-020

Suite au lancement de l'appel d'offres, l'ouverture des plis s'est déroulée le 01 août 2023.

Lot n°1 couverture :

- L'entreprise RENARD a répondu pour un montant de 101 019,13 € H.T. ;
- L'entreprise AVENEL, qui a réalisé la couverture de la salle des fêtes, aurait souhaité proposer une offre pour ce lot. Cependant son planning de travaux ne permettait pas d'inclure le chantier de Marcilly en septembre-octobre.

Lot n°2 panneaux photovoltaïques :

- L'entreprise RENARD a fait une offre pour un montant de 33 726,28 € H.T.;
- L'entreprise AVENEL propose les travaux avec 2 panneaux photovoltaïques de moins pour un montant de 32 536,47 € H.T.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

Est-ce que la différence de + ou - 2 panneaux pour la production serait significative ?

M. PINGUET répond que non.

L'entreprise AVENEL n'a pas respecté ses délais sur le chantier de la salle des fêtes en raison d'un problème de fourniture des panneaux photovoltaïques. Lors de la signature de l'acte d'engagement, la fin du chantier était prévue pour fin juin. A ce jour le chantier n'est toujours pas fini.

Arrivée de Mme HENRARD à 18h50

Le conseil municipal décide de choisir à l'unanimité :

- pour le lot n° 1 l'entreprise RENARD pour un montant de 101 019,13 € H.T. ;
- pour le lot n° 2 l'entreprise RENARD pour un montant de 33 726,28 € H.T.

Lors du vote du BP 2023, une inscription budgétaire a été faite au chapitre 21 - compte 2131. Le Maire est chargé des modalités pratiques et de la signature de toutes pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2 -Elagage du fossé à Merbouton : choix des entreprises - réf : 2023-021

Dans le cadre de l'entretien du fossé à Merbouton, le maire présente les devis des entreprises suivantes :

- entreprise BRETEL pour un montant de 1 760 € H.T.
- entreprise BROQUET pour un montant de 4 680 € H.T., incluant l'abattage de 5 arbres.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

Bien que le fossé sillonne des parcelles privées, la commune souhaite prendre à sa charge l'élagage intégral du fossé afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales.

L'abattage des arbres est abandonné.

Le conseil municipal décide de choisir à l'unanimité l'entreprise BRETEL pour un montant de 1 760 € H.T.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

3 -Travaux d'aménagement de la cour de la cantine et création d'un portail à l'école.

Ce point est reporté afin d'obtenir d'autres propositions quant au remplacement des gravillons de la cour de la cantine par de l'enrobé.

4 - Dispositif départemental " ma commune grandeur nature " - réf : 2023-022

1 - Végétalisation du plateau éducatif :

Initialement le projet portait sur la plantation de 5 à 7 arbres sur le plateau éducatif. Cependant, le Département et le CAUE27, suite à une visite sur le terrain le 12 mai 2023, préconisent d'aller plus loin sur ce projet en :

- prévoyant des plantations mixtes sur plusieurs strates (arborée et arbustive), toujours en essences végétales locales ;
- laissant monter la charmille en hauteur pour permettre une végétalisation rapide (végétaux déjà présents) et pour protéger le terrain des espaces de cultures ;
- plantant en parc arboré plutôt qu'en alignement pour apporter d'avantage de fraîcheur.

Le projet de plantation se situant sur un espace très fréquenté par les enfants, il est préconisé de prévoir un tuteurage quadripode pour une meilleure protection la première année.

L'entreprise BARBEDETTE a tenu compte de ces recommandations et propose un nouveau devis pour la plantation de 12 arbres et leur tuteurage pour un montant de 2 958,00 € H.T.

2 - Renaturation des mares :

La mare située rue de la Croix Verte au hameau du Moussel pourrait bénéficier d'un curage. A cet effet, l'entreprise LEVEILLE a fourni un devis d'un montant de 1 000 € H.T.

Afin de financer ces projets, le maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant H.T.	Financement	Montant	Taux
Végétalisation du plateau éducatif et curage mare rue de la Croix Verte	3 958,00	Département « ma commune grandeur nature »	3 166,50	80 %
		Fonds propres	791,50	20 %
TOTAL	3 958,00	TOTAL	3 958,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver ces projets et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

5 -Travaux de restauration de la mare de la Grande Héruppe - réf : 2023-023

Evoqué lors du dernier conseil municipal, EPN fera réaliser les travaux de curage de la mare de la Grand Héruppe par l'entreprise JCEV pour un montant de 2 553,90 € T.T.C., avec un reste à charge estimé pour la commune de 510,78 €.

Il est demandé l'accord du conseil pour autoriser le maire à signer la convention entre EPN et la commune.

Le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

6 - Réaménagement du plateau éducatif

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Mme BACHER n'a pas reçu les devis demandés.

7 - Achat de 4 pompes à chaleur - réf : 2023-024

Par délibération 2022-047, le conseil acceptait le projet d'installation de 4 pompes à chaleur pour le chauffage de la mairie, de la cantine, de la maternelle (partie ancienne) et de la salle des fêtes. Ce projet est estimé à 151 884,00 € H.T. (incluant la maîtrise d'œuvre).

Cependant la demande de subvention DETR n'avait pu être faite en temps, le projet a été reporté en N+1, pour une inscription au budget 2024.

De plus ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'agence de la ruralité. Le nouveau plan de financement s'établit donc ainsi :

Opération	Montant H.T.	Financement	Montant	Taux
Achat de 4 pompes à chaleur pour le chauffage de la mairie, de la cantine, de la partie ancienne de la maternelle et de la salle des fêtes	151 884,00	DETR	60 753,60	40 %
		Département dispositif « centre bourg et cœur de village »	45 565,20	30 %
		EPN	15 288,40	10 %
		Fonds propres	30 376,80	20 %
TOTAL	151 884,00	TOTAL	151 884,00	100 %

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

M. Aurélien VETU, de la société CCPV, se propose de venir échanger avec les conseillers à propos de l'installation de pompes à chaleur et des panneaux photovoltaïques.

Le conseil accepte à l'unanimité le nouveau plan de financement. Les inscriptions budgétaires seront réalisées sur le BP 2024.

Le maire est autorisé à signer tous documents afférents à ce projet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

8 - Vidéo-protection

Ce point est retiré de l'ordre du jour pour permettre de finaliser le projet.

9 - Equipement matériel informatique et numérique de l'école - réf : 2023-025

Afin de compléter le matériel informatique et numérique de l'école, le maire présente un projet qui porte sur l'achat de :

- 6 tablettes permettant la connexion plus facile à certaines applications ;
- 2 vidéoprojecteurs mobiles ;
- 1 imprimante couleur ;
- 6 ordinateurs portables.

L'entreprise TECH'MICRO propose un devis d'un montant de 6 040,33 € H.T. comprenant la fourniture et l'installation du matériel.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant H.T.	Financement	Montant	Taux
Achat et installation de matériel informatique et numérique	6 040,33 €	Fonds de concours	3 020,16	50 %
		Fonds propres	3 020,17	50 %
TOTAL	6 040,33	TOTAL	6 040,33	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

10 - Traitement fongicide et peinture des couvertures de la chaufferie, de la cantine, pignon et façade de la cantine, du préau et de 2 portes en fer servant au passage des enfants

Dans le cadre de l'entretien de bâtiments communaux le maire présente un devis de l'entreprise Brisorgueil d'un montant de 5 497,78 € H.T.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

Plusieurs conseillers demandent l'installation de bacs aciers à la place des tôles et de consulter une entreprise supplémentaire.

Le projet tel que présenté n'a pas recueilli l'accord du conseil.

11 - Achat de coussins à la garderie - réf : 2023-026

Dans le cadre du projet « mon école faisons la ensemble » porté par l'adjointe au maire de Marcilly-la-Campagne, et suite au comité de pilotage regroupant élus, enseignant, parent d'élève et agent, l'achat de coussins a été décidé afin d'équiper la nouvelle garderie.

Ces assises en mousse permettent de varier les aménagements dédiés aux repos, aux jeux d'éveil ou à toutes sortes d'activités.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
équipement de la nouvelle garderie : achat de coussins de sol	930,75	Fonds de concours EPN	436,37
		Auto-financement	436,38
TOTAL	930,75	TOTAL	930,75

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

Depuis la rentrée de septembre, la garderie a été réaménagée : porte-manteaux et entrée déplacée, plusieurs tables et chaises ont été retirées, des jeux et des jouets ont été offerts, des fresques ont été peintes par une ATSEM sur les vitres.

En tant que parent d'élève, M. WECH indique que son fils est satisfait.

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

12 -Poteau incendie ZA : choix nouvelle entreprise - réf : 2023-027

Suite à une mésentente avec l'entreprise SITPO, retenue lors du dernier conseil municipal pour la pose d'un poteau incendie sur la zone artisanale l'Arbre Saint-Germain, le maire présente les devis des entreprises suivantes :

- entreprise SITPO devis 23217 pour un montant de 22 600,00 € H.T. ;
- entreprise ACM TP devis 145 pour un montant de 20 750,00 € H.T. ;
- entreprise EHTP devis du 30 mai 2023 pour un montant de 17 905,00 € H.T.

Il est demandé l'avis du conseil dans le choix de l'entreprise qui réalisera la pose du poteau incendie.

L'entreprise EHTP est retenue à l'unanimité par le conseil pour un montant de 17 905,00 € H.T.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

- Concernant l'aménagement de la cour de la cantine ; la création d'un portail à l'école, le réaménagement du plateau éducatif, l'achat de matériel informatique et numérique, l'achat de 40 coussins pour aménager la garderie, une convention avec la commune de Moisville va être passée. La mairie de Moisville s'engage à participer aux frais, sur la part restant à la charge de la commune de Marcilly-la-Campagne, déductions faites des subventions obtenues pour ces projets. Le montant de la participation est calculé de la façon suivante : 50 % au prorata de la population de chaque commune ; 50 % au prorata du nombre d'élèves.

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 22 octobre 2023 à partir de 12 h 15.

- Les honoraires de maîtrise d'œuvre des travaux de couverture de la salle des fêtes avaient été inscrits au budget 2023 au compte 203. Hors la trésorerie nous indique que cette dépense doit être mandatée sur le compte 2131.

Par conséquent un virement de crédits, ne nécessitant pas une délibération, a été effectué en comptabilité de la façon suivante :

Chapitre 20 - article 203 = - 19 200 €

Chapitre 21 - article 2131 = + 19 200 €

- proposition de visite de la BA 105 (Mme BARBET-LESEUR).

- proposition de visite des laboratoires de recherches du campus d'Evreux le 16 septembre 2023 à l'initiative d'EPN.

- M. BARBET-LESEUR va communiquer à la mairie les coordonnées de la pizzeria de la Couture-Boussey, pour une éventuelle installation de distributeur de pizzas.
- Le Relais Européen à Tivoly va faire dépôt de pains à partir du 11 septembre 2023 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Restauration de la statue de la Vierge à l'enfant de l'église : travaux programmés courant octobre.

Séance levée à 20 :15

En mairie, le 11/09/2023

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD



[Signature]
Pierre WECH